



Les documents d'urbanisme du département de la Somme



Dans la Somme, au 1^{er} juillet 2018, 359 communes sur 779 au total sont dotées d'un document d'urbanisme applicable soit 46 % :

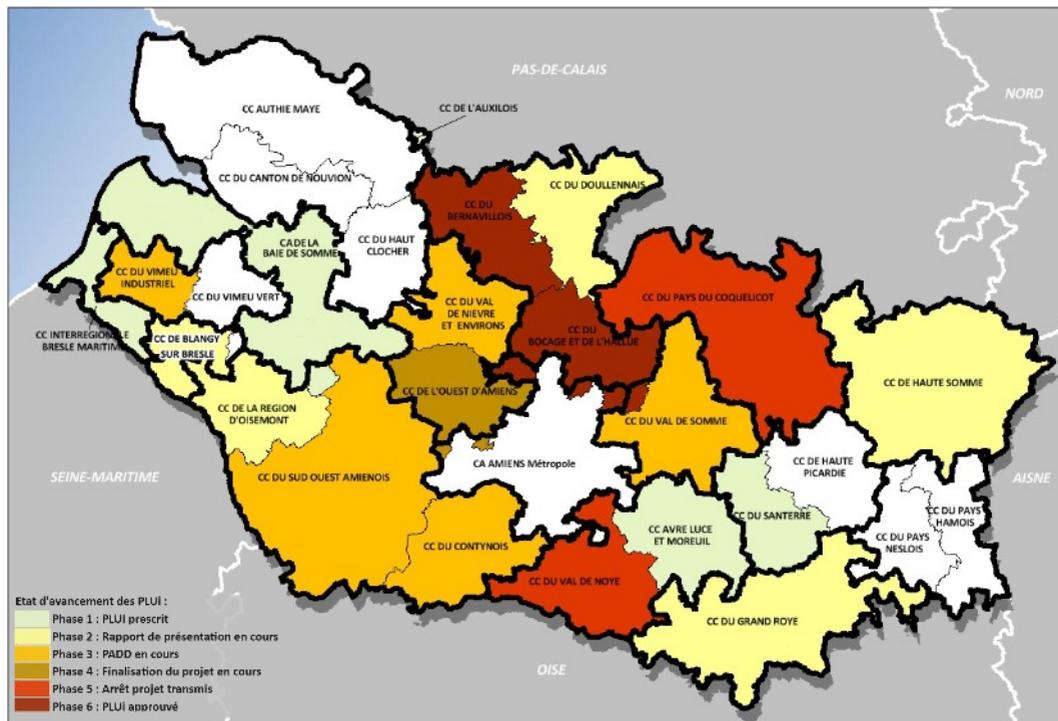
- 261 communes dotées d'un plan d'occupation des sols / plan local d'urbanisme
 - 165 de plans locaux d'urbanisme (PLU)
 - 52 de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)
 - 44 de plans d'occupation des sols applicables (POS)
- 98 communes dotées d'une carte communale
- Sur le reste du département s'applique le règlement national d'urbanisme (419 communes soit 54%)

i

La durée moyenne d'élaboration d'un plan local d'urbanisme est de 4,5 ans dans le département de la Somme.

Avec l'approbation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration, la couverture des communes en documents d'urbanisme passera à 598 communes (77% du territoire).

État des lieux des plans locaux d'urbanisme intercommunaux prescrits

**Communauté de communes Territoire Nord Picardie**

- Bernavillois approuvé le 29/12/2017
- Bocage Hallue approuvé le 28/12/2017
- Doullennais prescrit le 24/06/2013

Communauté de communes Avre Luce Moreuil

- Val de Noye arrêté projet au 06/07/2017
- Avre Luce Moreuil prescrit le 24/02/2016

Communauté de communes Nièvre et Somme

- Val de Nièvre et Environs prescrit le 23/06/2014
- Ouest d'Amiens prescrit le 18/11/2013

Communauté de communes du Coquelicot

Arrêt projet le 19 février 2018

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

- Région d'Oisemont prescrit le 02/10/2015
- Sud Ouest Amiénois prescrit le 04/12/2013
- Contynois prescrit le 18/12/2013

Communauté de communes Interrégionale d'Aumale-Blangy-sur-Bresle

- Blangy-sur-Bresle prescrit le 08/07/2015

Communauté de communes du Grand Roy prescrit le 15/02/2017**Communauté de communes de la Haute Somme prescrit le 11/05/2017****Communauté de communes du Ternois**

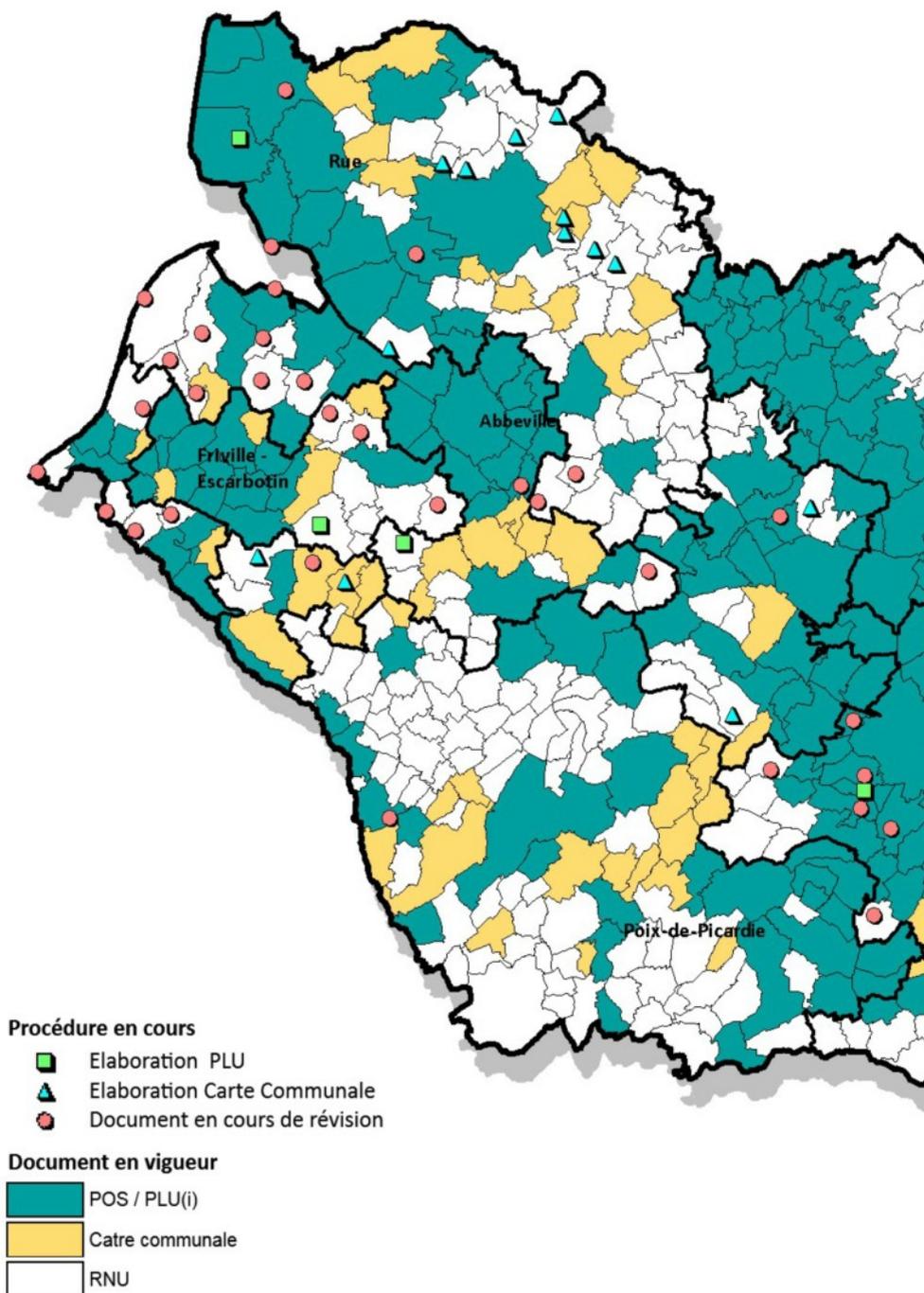
- L'Auxillois prescrit le 07/02/2013

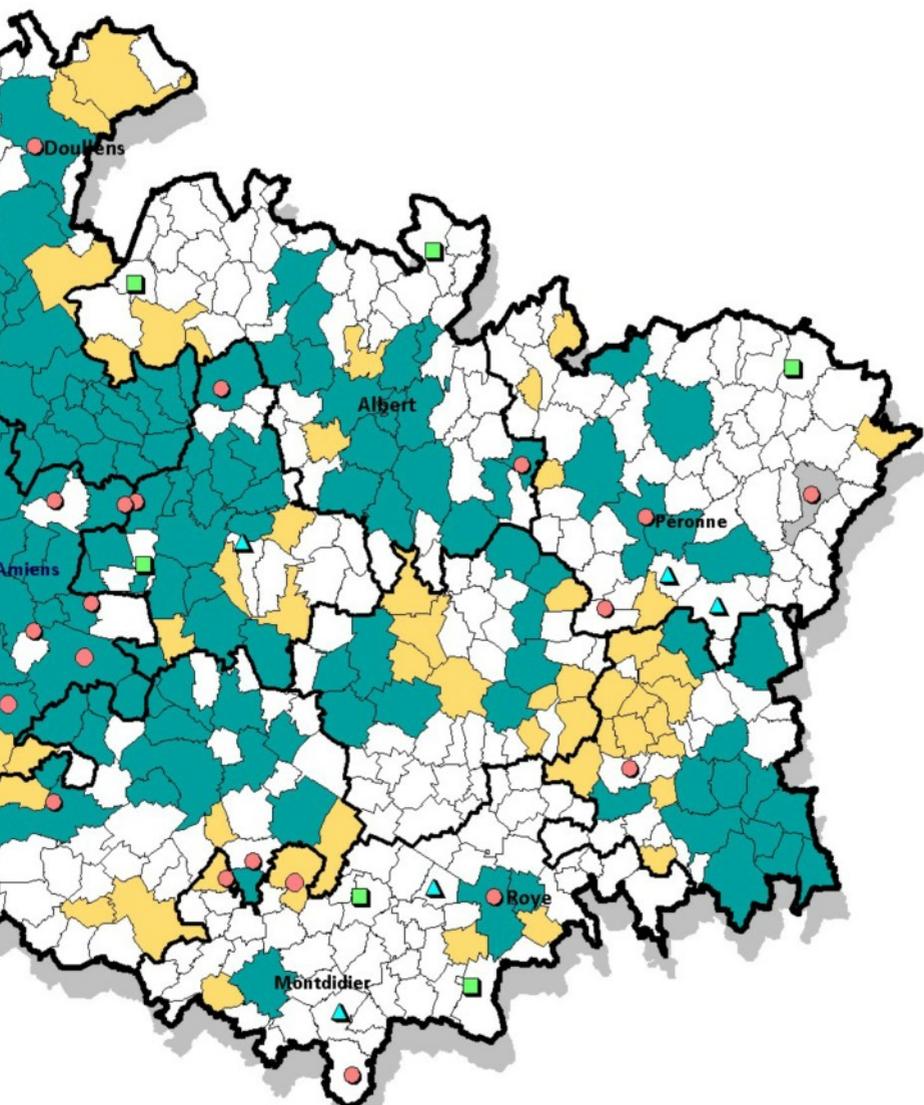
Communauté de communes du Vimeu

- Vimeu Industriel prescrit le 11/06/2015

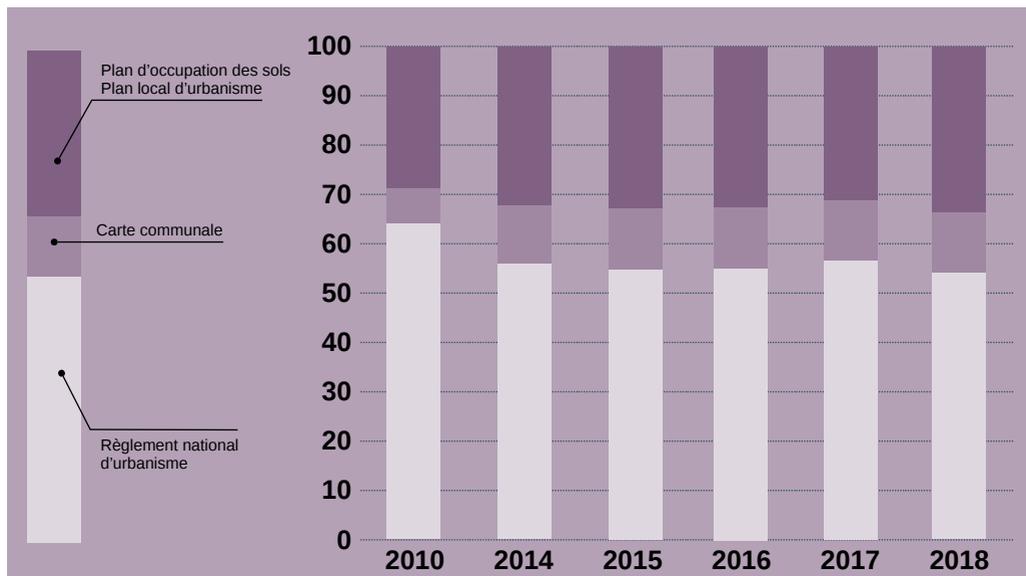
Communauté d'Agglomération de la baie de Somme prescrit le 29/06/2017**Communauté de communes du Val de Somme prescrit le 17/12/2015****Communauté de communes Terre de Picardie**

- Santerre prescrit le 12/05/2015





Évolution de la couverture en documents d'urbanisme dans la Somme (en % de communes)



Nombre de communes couvertes par :

	Au 1 ^{er} juillet 2010	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} juillet 2018
plan d'occupation des sols plan local d'urbanisme	223	251	256	254	255	257	226	261	261
carte communale	57	92	96	97	97	97	96	97	98
règlement national d'urbanisme	502	439	430	431	430	425	457	421	419
Total		782				779			

Documents d'urbanisme en élaboration ou en révision au 1^{er} juillet 2018

Nombre de communes en élaboration ou en révision de plan local d'urbanisme	63
Nombre de communes en élaboration ou en révision de carte communale	21
Nombre de communes concernées par une élaboration de plan local d'urbanisme intercommunal	598

Règlement national d'urbanisme**RNU**

En l'absence de document d'urbanisme, c'est le principe de la constructibilité limitée aux espaces urbanisés qui s'applique sur le territoire d'une commune

Carte communale**CC**

C'est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où celle-ci sont limitées à des constructions à vocation forestières ou agricoles.

Plan local d'urbanisme**PLU**

C'est un document d'urbanisme plus complet que la carte communale. La loi SRU a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) par les PLU. L'une des différences est que le PLU doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet communal.

Plan local d'urbanisme intercommunal**PLUi**

Mis en œuvre massivement à partir de 2011, les PLUi s'appliquent à l'échelon intercommunal et peuvent tenir lieu également de Programme Local de l'Habitat et éventuellement de Plan de Déplacement Urbain (voire de SCOT dans certains cas).

Schéma de cohérence territoriale**SCOT**

Ce sont des documents de planification stratégique intercommunaux qui ont pour objet de définir les orientations générales de l'aménagement des territoires qu'ils couvrent et de mettre en cohérence les politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, de commerces, d'équipements, d'environnement et plus généralement en terme d'organisation de l'espace.



AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE



ÉCONOMIE AGRICOLE



ENVIRONNEMENT ET LITTORAL



RISQUES ET SECURITÉ ROUTIÈRE



HABITAT ET CONSTRUCTION



SERVICES TERRITORIAUX

Directeur de la publication : Jacques Banderier

**Conception : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective**

**Réalisation : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective
bureau de la connaissance et de la prospective**